

Renvoi à la commission des poudres et des salpêtres de l'annonce de l'agent national du district de Chatillon (Côte-d'Or) qui informe quant à la fabrication du salpêtre, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres et des salpêtres de l'annonce de l'agent national du district de Chatillon (Côte-d'Or) qui informe quant à la fabrication du salpêtre, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 49-50;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23374_t1_0049_0000_15

Fichier pdf généré le 21/07/2021

[Le Faouët, 6 mess. II] (1).

« Représentans du peuple français,

Le crime agité par la crainte que lui inspire la vertu a donc encore osé lever sa main sanglante sur la Représentation nationale ? Les infâmes stipendiés des tyrans dévoués à tous les attentats contre la République ont donc essayé de rechef de la frapper de la perte de deux de ses plus chers enfans ?... Robespierre, Collot d'Herbois, vous fussiez morts pour notre patrie !... Cependant nos gémissemens vous auraient suivis dans la tombe ! ils n'auraient pu ranimer vos cendres glacées... Les Français auraient été en deuil.

Représentans, recevez le témoignage de notre joie, elle est grande, ils existent parmi vous les deux hommes que le crime a voulu s'immoler. Continuez avec eux d'avoir pour mobile la probité et la justice. Continuez de renverser les factions et que le gouvernement qui vous est confié fasse jouir tout le monde du plus grand des biens !... de la Liberté ! ».

ROPER, LEBOTINEL.

31

La commune du Puy-du-Tour, département du Lot, félicite la Convention nationale sur son décret du 18 floréal qui proclame, au nom des Français, l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

32

La société populaire de Gannat, département de l'Allier, félicite la Convention nationale d'avoir proclamé l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame, et lui annonce qu'elle vient d'armer et équiper un cavalier jacobin, qui doit être en ce moment en présence de l'ennemi, et brûle de partager, avec ses frères d'armes, la gloire de renverser les trônes des tyrans ligüés contre notre indépendance.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Gannat, 8 prair. II] (4).

« Législateurs,

Nous avons applaudi à votre sagesse et à votre énergie quand, déjouant les complots liberticides de l'intrigue et du fanatisme, vous avez de nouveau terrassé l'hydre renaissant du despotisme. Des scélérats plus dangereux et plus adroits que les autres ennemis du peuple corrompoient la morale, et les mœurs, éteignoient dans le cœur de l'homme l'idée consolante de l'immortalité de l'âme et de l'existence d'un Etre Suprême et flétrissoient les vertus

pour assurer le triomphe des vices et de la tyrannie. Cette secte sacrilège déjà n'existe plus, il vous restoit à venger d'une manière éclatante l'outrage faite à l'Etre Suprême : le sublime rapport de Robespierre qui renferme l'expression fidèle des sentimens du peuple, et la déclaration solennelle que vous avez faite en notre nom répare les crimes de Chaumette et de ses complices ; grâces vous soient rendues législateurs, achevez vos glorieux travaux. L'Europe attend son bonheur de vos saintes loix, ne quitté votre poste qu'après avoir conduit au port le vaisseau que des tempêtes imprévues menacent encore. Le peuple qui vous admire secondera vos efforts. Comme vous il périra pour défendre la liberté, la liberté sans laquelle il n'est ny patrie, ni famille, ny félicité.

Nous vous prévenons que notre société vient d'armer et d'équiper un cavalier. Ce brave jacobin doit être dans ce moment en présence de l'ennemi, et partagera avec nos frères la gloire de renverser tous les tyrans et d'affermir nôtre indépendance. »

DUCHAUFFEE (présid.), DELAFAYE (secrét.)
[et 2 signatures illisibles].

33

Les administrateurs du département de l'Hérault demandent la justice la plus prompte et la plus éclatante contre les scélérats qui ont osé attenter aux jours de Collot-d'Herbois et de Robespierre, et invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[s.l.n.d.] (2).

« Citoyens représentans,

Attenter à la Représentation nationale, c'est outrager la souveraineté du Peuple, c'est attenter à la liberté ! Qu'ils sont coupables ceux dont la main sacrilège alloit frapper de mort vos collègues Robespierre et Collot ; qu'ils sont criminels ceux qui avoient désigné les victimes. Qu'ils périssent, la justice l'ordonne, le salut public le commande. Et vous, législateurs immortels, continués à braver les factions, les factieux, les crimes et les assassins. Poursuivez sans crainte votre glorieuse carrière, la République a placé toute sa confiance en vous ; vous n'avez cessé de la mériter ; mais surtout, législateurs, n'abandonnés votre poste que la régénération française ne soit entièrement consommée, et le bonheur public consolidé sur les bases immuables de la liberté et de la vertu. »

CAMBON, AVELLAN, SABATIER fils, COLAREL
[et 3 signatures illisibles].

34

L'agent salpêtrier du district de Chatillon, département de la Côte-d'Or, instruit la

(1) C 310, pl. 1209, p. 15.

(2) P.V., XLI, 152.

(3) P.V., XLI, 153. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t) et 1^{er} therm. (2^e suppl^t).

(4) C 310, pl. 1209, p. 14.

(1) P.V., XLI, 153. J. Sablier, n° 1429.

(2) C 309, pl. 1200, p. 7.

Convention de l'activité qui règne dans la fabrication du salpêtre et de la quantité qui en a déjà été envoyée à la raffinerie.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des poudres et salpêtres (1).

35

L'agent national de la commune de Chagny, département de Saône-et-Loire, annonce à la Convention nationale que sa commune vient d'adresser à Paris 15 quintaux de salpêtre, et qu'elle ne cessera son travail pour la fabrication de cette matière que lorsqu'il y en aura assez pour exterminer les tyrans.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des poudres et salpêtres (2).

36

L'agent national du district de Reims, département de la Marne, envoie à la Convention nationale une lettre circulaire relative au salpêtre, qu'il a adressée aux maires, officiers municipaux, comités de surveillance et agents nationaux.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

37

L'agent national près le district de Sedan, département des Ardennes, annonce que du premier au 10 de ce mois, des biens d'émigrés, estimés 12,568 livres, ont été vendus 39,215 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (4).

38

L'agent national près le district de Gournay, département de Seine-Inférieure, donne connoissance à la Convention nationale qu'il vient d'être vendu pour 536,730 livres de biens d'émigrés, dont l'estimation n'avoit été portée qu'à 195,827 liv. 10 s.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

[Gournay, 12 mess. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Frère et ami,

Je t'annonce qu'il a été vendu en ce district hier et aujourd'hui par continuation, des biens d'émigrés qui avoient été estimés 195.829 liv. 10 s. qu'ils ont été portés à 536.730 liv., qu'ainsi il y a 340.902 liv. 10 s. de bénéfice. Que tous les adjudicataires ont donné par leurs empressemens les preuves les plus certaines de leur dévouement et de leur patriotisme. S. et F. ».

C.J. BODIN.

39

Le comité de surveillance de la commune de Corbeil, département de Seine-et-Oise, félicite la Convention nationale sur son décret du 18 floréal et sur ses travaux, l'invite à les continuer pour sauver la France, et assurer l'anéantissement des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Corbeil, 14 mess. II] (4).

« Citoyens Législateurs,

Les sans culottes qui composent notre comité ont toujours été pénétrés d'admiration et de reconnaissance pour vos sages et vigoureux décrets; s'ils ne vous en ont point présenté plutôt le tribut, c'est qu'ils n'ont point trouvé de termes assez forts pour vous les exprimer. Mais vous allez toujours en augmentant, et nous nous hâtons de remplir un devoir dont bientôt notre faible voix nous empêcheroit de nous acquitter.

La politique scélérate de Pitt, les grands et incalculables efforts des despotes prussiens et autrichiens, les hélas et les humiliations du prêtre au triple bandeau, les fanfaronades de la mégère russe, la fièvre chaude de l'usurpateur Statouder, les morsures venimeuses de ces serpents nobles et prêts que la France réchauffoit dans son sein, tous ces obstacles qui eussent été insurmontables dans d'autres temps, et pour d'autres hommes que des républicains français, n'ont pas même arrêté votre marche fière, intrépide et majestueuse; le peuple dont vous établissez le bonheur, guidé par vous, a tout terrassé avec sa masse, et bientôt, n'en doutez pas, il ira armé du flambeau de la Raison, dissiper les prestiges et les ténèbres qui circonviennent encore les autres nations.

Législateurs, votre décret du 18 germinal a tourné contre les ennemis de la liberté leurs combi-

(1) P.V., XLI, 153.

(2) P.V., XLI, 153. *Bⁱⁿ*, 28 mess. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XLI, 154. *Bⁱⁿ*, 28 mess. (2^e suppl^t).

(4) P.V., XLI, 154. *Bⁱⁿ*, 1^{er} therm. (1^{er} suppl^t); *Ann. patr.*, n° DLVI; *J. Lois*, n° 650; *C. Eg.*, n° 691; *J. Sablier*, n° 1429.

(1) P.V., XLI, 154. *Bⁱⁿ*, 1^{er} therm. (1^{er} suppl^t). *Ann. patr.*, n° DLV; *J. Lois*, n° 650; *C. Eg.*, n° 691.

(2) C 309, pl. 1200, p. 9.

(3) P.V., XLI, 154.

(4) C 309, pl. 1200, p. 13.